Année XIX. N° 497. 21 Septembre 1918.

LE RÉVEIL
COMMUNISTE - ANARCHISTE.

SUISSE ET ITALIE
Abonnement : une année, fr. 3 ; six mois, fr. 1.50
Le numéro : 5 centimes

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS
Adresser lettres et mandats :
LE RÉVEIL, *rue des Savoises, 6*, GENÈVE (Suisse)

UNION POSTALE UNIVERSELLE
Abonnement : une année, fr. 5 ; six mois, fr. 2.50
Le numéro : 10 centimes

LES EMMURÉS

Les rigueurs de la justice fédérale viennent de frapper deux personnes haut placées : Bloch, devenu archimillionnaire grâce à la guerre, et Junod, fonctionnaire du fisc. Le premier, pour échapper à l'impôt fédéral, a corrompu le second, qui, pour 36,000 fr., si nous en croyons les journaux, s'est laissé faire.

Les deux prévenus, séquestrés comme nos camarades le sont à Zurich, ont attiré l'attention du monde bourgeois. La presse s'est emparée de l'affaire et a foncé contre la loi de 1851. Certes, nous ne nous en plaignons pas, mais nous constatons néanmoins qu'à part quelques rares exceptions, il a été observé le silence sur la situation et le martyre de ceux qui sont emmurés depuis des mois dans les prisons zurichoises, alors que le lendemain de la mise au secret de Bloch et Junod les protestations se sont fait entendre.

M. Maurice Millioud, si nous ne faisons erreur professeur et directeur de la *Bibliothèque universelle*, a consacré près de deux colonnes de la *Tribune de Genève* à l'« Arbitraire », où il fait un rapprochement entre le cas de Bertoni et celui de Bloch, tous deux victimes des mêmes procédés.

Odieux partout, l'arbitraire l'est en matière judiciaire, plus que partout.

Quand les garanties de la justice viennent à manquer dans une nation, que lui reste-t-il ? Ce n'est pas un citoyen seulement, ce n'est pas la seule victime du jour, qui se trouve menacée, c'est le peuple entier, car il ne peut plus rien attendre que du bon plaisir, qui est aveugle.

Hélas, nous qui exhaltions la Suisse comme le modèle des démocraties, quelles amères expériences nous avons faites depuis le commencement de la guerre !

L'arbitraire est odieux, oui, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il règne. Mais alors, il était uniquement dirigé contre les gens du peuple, et maintenant qu'il frappe plus haut, on s'arrête et on constate. Mieux vaut tard que jamais. Nul ne saura toutes les arrestations arbitraires, toutes les perquisitions arbitraires, toutes les expulsions arbitraires qui ont été faites sous le couvert de la « justice ». Et bien avant le commencement de la guerre, nous avons fait de nombreuses et amères expériences, qui nous ont fourni la conviction que la Suisse, toute vieille démocratie qu'elle soit, n'avait rien à envier aux pires monarchies.

M. Millioud rappelle ensuite les affaires Hoffmann, du caporal Amann et Froidevaux, et il arrive aux deux cas qui constituent le fond de son article, et confirme ce que nous disions plus haut, à savoir qu'il a fallu qu'un personnage important fût frappé pour attirer l'attention :

Je perçois deux cris, qui s'élèvent aux deux extrémités de la Suisse.

L'un est celui d'un anarchiste famélique, l'autre. celui d'un bourgeois millionnaire. Personne je crois n'a répondu à l'appel du pauvre diable. Celui du capitaliste a frappé l'attention par le contraste d'une fortune si rapide et d'une manière si soudaine.

L'un s'appelle Bertoni, l'autre s'appelle Bloch.

Ne songeons à la pitié ni pour l'un, ni pour l'autre. Pensons à la justice.

Précisément parce qu'ils appartiennent à des catégories sociales très différentes, le rapprochement de ces deux hommes et de ces deux cas prend nne signification grave.

Enfermés tous deux, tous deux, à la lettre, sont enterrés. Pourtant, les garanties élémentaires du droit leur sont dues à tous deux.

Je ne connais le cas de Bertoni que par la protestation réitérée d'un groupe révolutionnaire. Ne faut-il pas rendre justice à ceux-là comme à tout le monde ? Ils disent que, depuis longtemps, depuis des mois, je crois, Bertoni est détenu en prison préventive sans avoir pu communiquer, ni avec son défenseur, ni avec personne.

Ni mort, ni vivant ? Une séquestration, alors ?

C'est bien ça : une séquestration. Bertoni ne peut communiquer ni avec son défenseur, ni avec personne. Et nous ne demandons pas la pitié pour lui, mais tout simplement la justice, qui exige qu'on lui laisse le moyen de se défendre et d'établir son innocence. Mais le juge Heusser ne l'entend point ainsi. Par la séquestration, il espère « abrutir et affoler » — pour se servir des termes de M. Millioud — celui contre qui il n'a pu encore échafauder une accusation précise avec preuves à l'appui. Jadis, on torturait les malheureux pour leur faire avouer des actes qu'ils n'avaient point commis. Aujourd'hui, Heusser emploie l'instrument tout aussi barbare de la séquestration, de l'isolement absolu. Car enfin, — nous y revenons encore — si Heusser avait la moindre preuve tangible, pourquoi ne lèverait-il pas le secret, qui dure depuis quatre mois ? Et s'il prolonge ce secret, c'est qu'il compte beaucoup sur ce moyen pour arriver à ses fins. Malheureusement pour lui, il a calculé et calcule sans la force morale de Bertoni.

Mais le laissera-t-on continuer encore longtemps ses actes despotiques ? Attend-on que Bertoni soit « suicidé » par un régime contre lequel s'élève tout ce qu'un homme, quel qu'il soit, — Heusser à part, bien entendu — possède d'humain ? Si oui, qu'on le dise, et nous saurons la ligne de conduite à tenir.

Depuis quelques jours, nous constatons que des hommes n'appartenant ni de près ni de loin aux idées de Bertoni ne cachent point leur opinion sur cette affaire. Ils qualifient carrément « d'iniquité », de « monstruosité », de « crime » la situation qui est faite au militant anarchiste, et partant également à ses compagnons emmurés comme lui. L'opinion de ces personnes est précieuse à enregistrer, car elle est celle de bourgeois, de socialistes, tous législateurs ou magistrats de l'ordre judiciaire. Un de ces magistrats n'a-t-il pas dit que dans cette affaire l'instruction avait commis méprise sur méprise et qu'elle ne savait comment en sortir ? Elle s'en sort en maintenant ses victimes dedans.

* * *

Le correspondant bernois de *La Suisse* a examiné les « pouvoirs extraordinaires que la loi de 1851 accorde au juge d'instruction ». Il écrit entre autres :

Il faut reconnaître que cette procédure est très tentante pour un magistrat. L'homme privé de tous rapport avec l'extérieur, ne recevant ni lettres, ni visites, est soumis à une torture morale que les criminalistes du moyen âge auraient déclarée éminemment salutaire. Mais, depuis lors, le monde a marché, et je ne pense pas qu'aucun Etat civilisé nous envie notre loi de 1851.

Il est hors de doute que, sauf la Suisse, le monde a marché et qu'aucun Etat civilisé ne possède notre loi de 1851. Disons en passant qu'en France, par exemple, tout prévenu peut refuser de se prêter à un interrogatoire s'il n'est pas assisté d'un défenseur. Si la procédure de 1851 est tentante pour un magistrat? la preuve en est fournie par Heusser. Il fait plus qu'en user : il en abuse.

Le correspondant de *La Suisse* dit encore :

Son premier défaut (du code de 1851) est de permettre au procureur général d'intervenir constamment dans les opérations du juge d'instruction et d'assister même à ses opérations « toutes les fois qu'il le trouve nécessaire ». Mais, au demeurant, on pourrait l'appliquer avec humanité sans en violer ni la lettre, ni l'esprit. Que dit-il, en effet, de l'instruction ? Tout simplement qu'elle n'est pas publique. *Il n'ordonne donc nullement la mise au secret* (c'est nous qui soulignons). Il n'ordonne, au reste, pas davantage l'arrestation du prévenu et dispose seulement que le juge peut l'ordonner.

Glissons sur le fait que le procureur général peut intervenir constamment dans les opérations du juge d'instruction. Mais insistons sur le fait que le code de 1851 n'ordonne nullement la mise au secret et pas davantage l'arrestation du prévenu, bien qu'il dispose que le juge peut l'ordonner. Or, voici dix-sept semaines que Bertoni est au secret, retranché de la vie. Alors ? Si nous comprenons le français, il est hors de doute que Heusser applique la loi à sa manière. Et si le code de 1851 ne prévoit pas d'une façon formelle l'arrestation du prévenu, nous pourrions citer de nombreux cas où Heusser a ordonné des arrestations non justifiées. Ils sont nombreux les individus qui ont été emprisonnés pendant des semaines et relâchés faute de preuves, sans l'ombre d'une excuse. Il y a des femmes qui ont été incarcérées pendant des semaines, qui ont subi la politesse du juge lorsqu'elle se traduisait par des : « Charogne de femme ! » « Menteuse ! » et autres noms d'oiseaux du même goût. Ces femmes ont dû également être rendues à la liberté, et évidemment on a aussi oublié de s'excuser. Heusser ne leur paiera ni les honoraires d'avocat, ni le temps perdu : il s'en fout, lui, qui passe à la caisse alimentée par le peuple.

* * *

Maintenant que l'attention est attirée sur la scandaleuse façon avec laquelle est appliquée la loi de 1851, maintenant qu'on est fixé sur les procédés et la mentalité de certains juges, maintenant qu'on connaît, qu'on blâme et qu'on condamne avec énergie les actes dont sont victimes les emmurés de Zurich et d'ailleurs, il s'agit de savoir si on va s'en tenir là. Il s'agit de savoir si on se contentera de l'éventualité d'une revision d'un code vieux de soixante-sept ans, éventualité qui ne supprimerait ni l'iniquité, ni la monstruosité, ni le crime du jour. Il faut aller plus loin, et cela sans tarder : il faut libérer les victimes des juges amateurs du secret, il faut permettre à celles-ci de se défendre contre les machinations d'une accusation qui travaille dans l'obscurité, parce que la lumière lui fait peur. Il le faut, sinon ce sera l'aveu « que nous vivons sous le régime de la république de Venise et dans le mystère du palais des doges », pour employer encore une expression de M. Maurice Millioud.

UNE OFFRE DE PAIX

Le baron Burian, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, a, le 14 septembre, fait transmettre aux gouvernements de toutes les puissances belligérantes une note les invitant à désigner des émissaires chargés de se communiquer les conditions de paix des Etats en conflit. Depuis le début de l'affreuse tragédie que nous vivons, c'est la première fois qu'une invite semblable est adressée en termes précis.

Qu'en adviendra-t-il ? Il est douteux que des pourparlers de paix en résultent, car il y a, chez ceux qui font l'offre, une trop grande somme de fausseté, et chez les adversaires une ambition démesurée et une orgueilleuse certitude de la victoire.

Il est très bien de parler d'éviter le suicide de l'Europe et sa ruine complète, qui seront certainement si le bain de sang doit se prolonger longtemps encore. Ce n'est pas impunément que pendant des années on organise un savant massacre de toutes les forces vives des peuples du continent. Jour après jour, à chaque heure de bataille, c'est un peu de la richesse du pays qui s'en va, richesse non renouvelable, car il ne suffira pas aux cadets de trouver la poussière des aînés pour que leur force et leur intelligence se conjuguent avec les leurs. C'est une affirmation fort osée, peut-être belle, enveloppée de la magnifique musique de la *Marseillaise*, mais qui ne tient pas, lorsqu'on y songe loin de la griserie des combats ou des discours officiels. La poussière des aînés ne sert qu'à engraisser les champs, après la part prélevée sur leurs corps inanimés par les corbeaux et autres oiseaux voraces.

Personne n'osera prétendre que les fortunes scandaleuses accumulées par tous les profiteurs

de la guerre soient parties du patrimoine légué par les devanciers.

De la formidable mêlée, il n'y a à l'actif que l'engrais des champs, tout le reste est au passif. Les mères de partout vont trouver sans doute qu'elles ne se sont point penchées des années sur leurs berceaux pour que de la chair de leur chair il soit fait délibérément l'engrais que les chimistes obtiennent dans leurs laboratoires. Lorsque les premiers sourires furent éclos sur les lèvres de leurs fils, elles s'étaient fait une idée plus haute de la destinée qui leur était promise. C'étaient des rêves, mais les rêves ne sont-ils pas ce qu'il y a de plus sûr dans l'esprit humain, puisque, non destiné à la publicité, ils sont dégagés de l'empreinte commerciale et pratique qui déforme toutes les intentions des hommes ?

Les gouvernements centraux conjurent les dirigeants ennemis de ne pas poursuivre l'inutile destruction ; c'est très bien ; mais pourquoi avoir donné, à l'époque de la moisson de 1914, le signal de cette destruction ? Alors qu'ils espéraient pouvoir assouvir leurs monstrueux appétits impérialistes, les gouvernements de Berlin et de Vienne conviaient leurs peuples à faire des gerbes de lauriers sur les champs de carnage. Toutes les tueries étaient glorieuses. Aujourd'hui seulement, après quatre ans, ils s'aperçoivent de l'abomination de la guerre. Est-ce un tardif remords ? Les râles des mourants et les cris de douleur des blessés troublent-ils leur sommeil ? Hélas non. Ces messieurs proposent la paix tout court, parce qu'il apparaît nettement que la paix glorieuse, la paix aux mains pleines est impossible. Leur absence de sincérité est nettement démontrée par leur attitude envers la Russie révolutionnaire, militairement annihilée.

Aux Alliés, qui sont formidables, et dont les appétits soutiennent honorablement la comparaison avec les leurs, les Allemands et Autrichiens offrent une paix de conciliation qui ménagera les intérêts des uns et des autres. Aux Russes désarmés, qui ne demandent rien autre que la paix, ils imposent des conditions de rapaces.

Ces deux attitudes comparées suffisent pour l'émission d'un jugement sur le degré de bonne foi pacifiste des centraux. Nous ne croirons à un commencement de sincérité de leur part que le jour où ils auront volontairement évacué jusqu'au dernier pouce de territoire russe, y compris les provinces « désannexées ». Et comme ce jour ne viendra jamais...

Nous souhaitons ardemment que sonne l'heure du dernier combat. Nous souhaitons que cela soit le fait de la volonté des peuples prenant conscience d'eux-mêmes. Mais si ce réveil doit tarder, il est certain que pour tous la fin du cauchemar guerrier sera un bonheur, même s'il est le fait des criminels conducteurs de peuples.

Mais leur paix ne sera pas la paix. Ce ne sera qu'une trève plus ou moins longue et plus ou moins sincère.

La paix véritable, la paix fraternelle, ne sera l'œuvre que des peuples libérés de toutes les servitudes et identifiés dans un commun intérêt.

A. A.

Voix de femme

« Plusieurs ouvriers ont été tués ; l'ordre a été rétabli. » (Disette du riz au Japon. P. T. S. 28 août 1918.)

L'ordre a été rétabli..... de pauvres êtres, lassés du travail accablant qui ne leur donne même pas le pain journalier, ont crié leur misère ; c'est des balles qui leur ont été données !

L'ordre a été rétabli..... des jeunes gens, en pleine force, la conscience révoltée par tant d'horreurs. ont refusé de se battre ; le poteau d'exécution en a eu raison.

L'ordre a été rétabli..... des mères, le cœur déchiré par la souffrance des petits, ont pris du pain, des vêtements à ceux qui étaient dans l'abondance ; la prison a été la réponse à leur acte de désespoir !

L'ordre a été rétabli..... l'homme qui a entrevu un idéal de vie plus haut et plus noble, qui a osé parler de justice et d'amour, est maintenant privé de toute communication avec ses amis !

L'ordre a été rétabli..... ô femmes, quand comprendrez-vous que cet ordre, dont vous enseignez le respect à vos enfants, n'est fait que de honte et de sang, que c'est pour lui que meurent vos frères et vos fils !

Vous qui avez toutes eu les mêmes espoirs et les mêmes angoisses auprès des berceaux, qui avez connu les mêmes heures douloureuses, continuerez-vous à être des messagères de haine et d'obscurité ? Serez-vous toujours leurrées par les mots criminels de patrie, de soumission, de résignation ? Enfanterez-vous pour que les hommes soient usés par l'usine ou l'atelier ; tués pour la production ou la défense de la fortune des repus ?

Non, mères d'aujourd'hui, mères de demain, vous qui avez l'avenir entre vos mains, vous qui voulez des êtres sains et beaux, créés pour le bonheur et la joie, vous comprendrez et vous vous révolterez pour rétablir vous-même l'ordre, celui qui reposera sur l'amour et la fraternité.

M. P.

L'EXCLUSIVISME

Le spectacle de notre terre dévastée, ruinée, couverte de cadavres, est si affreux que, vraiment, toute réforme semble vaine, et que la pensée vient d'un total renversement des valeurs, comme seul capable de remettre les choses à leur place.

Tout de suite m'apparaît l'abolition du régime capitaliste. Je m'en suis à moi-même donné des raisons. L'homme, de nos jours, n'est rien par lui-même, mais seulement par la somme d'argent qu'il possède. L'influence du pire crétin est grande, si il est riche. On comprendrait à la rigueur l'autorité de celui qui, ayant fait lui-même sa fortune, a fait preuve d'intelligence. Je dis à la rigueur, parce que l'intelligence, appliquée à l'accumulation de la richesse, va sans le seul guide sûr de l'homme : sans les avis du cœur. Mais on ne comprend pas que des gaillards, sans autre mérite que celui d'avoir hérité, disposent du bien-être et même de la vie de leurs semblables. Leurs droits peuvent être inscrits sur du papier, mais n'en sont pas moins pour cela en défi à la raison, en outrage à la conscience humaine.

La manière dont s'exerce le droit du capitaliste suffit à nous éclairer à ce sujet.

Tout homme est né libre sans autre maître naturel que sa volonté de vivre ; de soutenir sa vie par le travail, et de la répandre dans une famille. C'est-à-dire de la multiplier.

Pour soutenir sa vie par le travail, l'homme doit, intelligemment, multiplier les fruits naturels de la terre. L'homme fort et habile, étant donné la fécondité de notre sol, peut, lui-même, produire suffisamment pour nourrir ses enfants en bas âge. Les parents vieillissent, il en aura bientôt la charge, mais pendant que les parents vieillissent, les enfants grandissent et l'aideront. Telle est la loi moral de l'héritage, de la transmission de la richesse de génération en génération.

Mais la loi de l'héritage telle quelle est écrite sur du papier est en violation de la loi morale.

Avant même de nous enfanter, la terre nous a déshérité. En naissant, nous trouvons la terre arbitrairement divisée en parcelles et chaque parcelle est pourvu d'un propriétaire. Pour travailler, multiplier la richesse du sol, il nous faudra demander la permission au propriétaire. Il nous l'accordera, mais moyennant un droit. Du fruit de nos peines, il retirera de quoi s'enrichir, et nous lier plus étroitement, et il nous laissera le reste ; ce qu'il appelle un salaire. Tout juste de quoi vivre. Pas plus. Son intérêt de maître est en effet d'entretenir nos forces physiques dont il a besoin, mais de nous appauvrir intellectuellement et moralement, pour que nous ne comprenions pas son jeu et que nous ne nous révoltions pas.

Je me crois déjà fondé à vouloir l'abolition du régime capitaliste. Mais ce n'est pas tout. Après notre bien-être, notre intelligence, notre conscience, le riche dispose encore de notre vie.

Les propriétés sont groupées et légalisées sous la protection d'un Etat. Il y a plusieurs Etats sur la terre. Lorsqu'un groupe de propriétaires sera tenté de dépouiller un autre groupe, deux Etats se feront la guerre et les ouvriers deviendront leurs soldats. Aussi bien que la loi morale de l'héritage est violée, le vol à main armée sera légalisé au profit du capitalisme. La nécessité de l'abattre s'impose donc et à la raison et au cœur humain. Et pourtant la forteresse élevée sur les ruines des privilèges de l'ancienne aristocratie résiste invincible.

Est-elle si bien défendue ? Non. A de très rares exceptions près les riches sont des héritiers, des faibles héréditairement anémiés de luxe, qui se rendraient à la première sommation du nombre. Et nous sommes des millions et des millions contre quelques centaines. Alors ? Alors, d'une part, le capitalisme a pour défenseurs tous les arrivistes, tous les intriguants. D'autre part, il est mal attaqué.

L'activité offensive, qui, jointe en un seul effort, triompherait, se divise elle-même d'exclusivisme. Oh ! je ne vais pas dire qu'il faut nous grouper en une société décorée d'un nom et couronnée d'une infaillibilité providentielle. Non pas. Travaillons chacun de notre côté, isolément, choisissant notre moyen, mais ne nous gênons pas les uns les autres. Ne soyons pas *exclusivistes* et disons-nous bien que quiconque fait un pas, ne serait-ce qu'un seul, vers le but que nous voulons atteindre, ne marche pas contre nous et nous aide. Peut-être beaucoup nous aident-ils sans le savoir, sans le vouloir. Qu'importe si ils nous aident. Ne les combattons pas, profitons-en au contraire.

Beaucoup veulent la paix, avec l'espoir de retrouver après la guerre le régime ancien, mieux adopté à leur intérêt particulier. Laissons-les faire, comme pacifistes ils sont avec nous.

La paix qu'ils désirent est encore celle que tant de fois, et pour la frime, des diplomates ont signé autour d'un tapis vert. Laissons-les faire, nous savons bien que ce ne sera pas la paix, mais ce sera plus de liberté de parole, plus de liberté de propagande.

Beaucoup de socialistes — je parle des politiciens étiquetés de cette manière — comptent sur leurs discours pacifistes pour se faire élire une fois faite la paix des diplomates. Applaudissons à leurs discours. Leurs discours nous servent. Nous ne nous dérangerons pas par exemple, le moment venu, pour aller voter pour eux, ni pour d'autres. Nous savons bien qu'entre les paroles du candidat et les actes de l'élu, la différence est trop grande pour nous laisser prendre encore au piège du suffrage universel.

Beaucoup veulent après la paix des diplomates le désarmement. Le désarmement écrit sur du papier, et être récompensés ensuite d'avoir octroyé un si grand bienfait aux peuples. Laissons-les faire, ne les gênons pas, ne les excluons pas surtout, aidons-les au contraire, ils travaillent pour nous.

Ces derniers ne voient pas notre but dernier : l'abolition du régime capitaliste ; mais ils en suivent le chemin.

« Pas d'argent, pas de Suisses » (de soldats), disait-on autrefois. Aujourd'hui, disons-nous, « pas de soldats, pas de capitalisme ».

Le capitalisme est le fruit du meurtre, du vol et du mensonge légalisés ; c'est la brutalité triomphante. Le communisme est la réalisation de la loi morale, de la loi d'amour.

Je ne compte pas, bien sûr, que cette loi sera réalisée, que le communisme entrera dans le domaine des faits, par la vertu de mots écrits sur du papier. Cetre réalisation n'est possible, et ne triomphera de la brutalité, que par l'éveil de l'homme à sa vie intellectuelle et morale. A cet éveil je consacre mon temps et mes forces. Le moyen que j'emploie ainsi me paraît le meilleur. Mais je ne suis qu'un homme, un homme faillible. Et si d'autres hommes comme moi, croient un autre moyen préférable, du moment qu'ils font un pas, ne serait-ce qu'un pas vers l'abolition du capitalisme, je ne les combattrai pas, je ne les désarmerai pas, je n'attirerai pas le soupçon sur eux, je les aiderai au contraire, je les justifierai, et, par ma confiance, je les obligerai à la loyauté.

H. Cte Fitz-James.

Les bombes de Zurich

La *Tribune de Genève* du 18 septembre a publié la note suivante, comme commentaire d'un article d'information sur l'affaire des bombes de Zurich :

« Lors de notre enquête à Zurich, le 25 mai dernier, M. Otto Heusser, juge d'instruction fédéral extraordinaire, nous avait donné certaines précisions concernant le cas Bertoni, arrêté à Genève et transféré dans les prisons de Zurich.

« Pour le juge fédéral, la culpabilité de l'anarchiste tessinois ne faisait aucun doute et les preuves les plus aceablantes avaient été relevées contre lui.

« Ce que nous avions appris à Zurich et qui fut publié dans la *Tribune de Genève* à cette époque n'eut pas le don de plaire à la Fédération ouvrière, pas plus qu'à la Jeunesse socialiste de Genève, qui organisèrent des meetings de protestation contre la mise au secret de L. Bertoni. (Sur ce point, nous sommes d'accord avec elles.)

« L'enquête commencée les premiers jours de mai à Zurich s'est continuée à Genève, où un habile policier zurichois, le caporal Fischer, séjourna jusqu'à samedi soir 14 septembre.

« De nouvelles arrestations et des aveux formels enregistrés viennent de faire avancer l'enquête d'un grand pas.

« La mise en accusation des personnages impliqués, une vingtaine, paraît-il, est prochaine. »

A l'époque où fut publié l'article de la *Tribune* auquel il est fait allusion plus haut, nous avons montré, avec toute la clarté désirable, tout ce qu'il y avait d'incorrect et de stupide dans les déclarations du juge d'instruction Heusser, pour autant que le reporter du journal genevois les avait fidèlement reproduites. Les « précisions » concernant le cas de notre ami Bertoni étaient moins que des ragots de concierge, puisque le magistrat enquêteur n'avait pas même eu le mérite de les chercher ou de les inventer. Ces précisions et ces charges graves n'étaient autres que les relations que notre ami avait avec des camarades italiens qui furent arrêtés, parce que victimes des agents provocateurs allemands ou de l'absence de scrupule qui caractérise notre justice fédérale. Non seulement Bertoni n'abandonna pas ces camarades dans l'infortune, mais il tint à dire, dans le numéro du *Réveil* qui parut immédiatement avant son arrestation, toute l'estime qu'il avait pour eux. Et si parmi ceux avec qui Bertoni était inévitablement en relation par suite de sa grande activité de propagandiste, il y avait des coquins, ce que nous ne savons pas encore, peut-on, moralement ou en vertu de n'importe quel article de loi, lui en faire un reproche ?

Les rédacteurs de la *Tribune* oseraient-ils affirmer qu'ils ne furent jamais en relations avec des fripouilles plus qu'en délicatesse avec les lois ?

Et n'est-ce pas une plaisanterie du plus mauvais goût que de vouloir donner des allures de complot aux relations publiques de Bertoni avec les camarades italiens de Zurich, qui étaient d'ailleurs des abonnés du *Réveil ?*

Quant à l'opinion du juge d'instruction Heusser sur la culpabilité des personnes contre lesquelles il enquête, nous allons dire une fois de plus ce qu'en vaut l'aune.

Avec notre ami Bertoni deux autres personnes furent arrêtées et conduites à Zurich. Quelques jours après, la *Tribune de Genève* publia un article — celui dont il est fait mention plus haut — qu'elle présenta à ses lecteurs comme écrit sous la dictée du juge Heusser. Selon le rédacteur de la *Tribune*, le juge déclara que des charges très graves pesaient sur Bertoni, la camarade Jeanne Pidoux et le troisième individu dont nous préférons ne pas parler, vu qu'il est trop étranger à nos milieux pour que nous puissions le faire avec la liberté d'esprit nécessaire.

Malgré qu'il fut « gravement compromis », ce troisième individu, insoumis français, était remis en liberté huit jours après l'accusation portée contre lui par le juge, accusation rendue publique par la *Tribune.* Par suite de cette mise en liberté le juge avoue implicitement, ou qu'il s'est fait accusateur avec une extrême légèreté, peu compatible avec ses délicates fonctions, ou qu'il y a des grâces spéciales pour certaines personnes traduites à sa barre et dont il est seul dispensateur.

La camarade Pidoux, « gravement compromise » et accusée aussi publiquement, fut remise en liberté après dix-sept jours de détention.

Un ami, arrêté dans les Grisons, « gravement compromis » aussi, fut remis en liberté après cinq semaines d'emprisonnement.

D'autres encore, hommes et femmes, furent brutalement arrachés aux leurs et incarcérés. Ils furent libérés après une détention plus ou moins longue. L'un fut gardé quatre mois et n'aurait subi que deux interrogatoires, à son entrée et à sa sortie de prison. Les femmes furent gardées suffisamment longtemps pour apprendre à connaître le savoir-vivre des représentants de la justice fédérale et leur français plus que spécial, où le mot de « madame » est remplacé avantageusement par l'expression : charogne de femme !

Les charges contre Bertoni sont aussi nulles que celles qui pesaient sur les personnes libérées. Dès la première heure le juge n'a vu en lui que l'anarchiste, l'infatigable propagandiste ouvrier qu'il fallait frapper de n'importe quelle façon.

En signant le mandat d'arrêt il a commis une erreur judiciaire, qu'il a aggravée par la suite en refusant de relâcher Bertoni et en le soumettant à un régime qui ferait la joie du grand inquisiteur espagnol, Torquemada.

N'ayant aucune preuve et voulant à tout prix en trouver, le juge Heusser s'est livré à une véritable débauche d'arrestations faites au petit bonheur, et a remis en vigueur, dans la Suisse démocratique, des pratiques judiciaires qui rebuteraient même les administrateurs de la justice chez le grand turc.

D'après les journaux bourgeois de ces derniers jours, cette procédure serait en violation flagrante de l'esprit de la loi sur les enquêtes fédérales. Cela n'est pas pour nous étonner, car il y a longtemps que nous avons pu constater qu'il n'y a pas pires violateurs des lois, que ceux chargés de leur application.

Peu nous chaut d'ailleurs que cela soit légal ou non ; il nous suffit de constater que c'est une infamie.

Toutes les erreurs commises par le juge Heusseur, de même que les quatre mois de secret rigoureux infligé à notre ami, prouvent, plus que tous les discours, que Bertoni a été arrêté sans preuve aucune, et que l'on s'efforce d'en trouver.

Alors que le secret est encore appliqué à notre ami de la façon la plus barbare, la *Tribune*, toujours dans les confidences du juge, annonce que l'enquête a fait un grand pas en suite de l'aveu formel d'un emprisonné, qui s'est suicidé depuis.

Remarquons, en passant, qu'il y a beaucoup de suicidés dans cette affaire de bombes. Peut-être des yeux qui seraient assez perçants pour scruter à travers les murs de la prison de Zurich, décèleraient-ils d'édifiantes choses. Il est tout de même étrange, qu'après une enquête de plus de quatre mois, il faille un suicide pour faire avancer l'instruction.

Quelle est cette tragédie macabre où l'on veut faire condamner les vivants avec les déclarations des morts ?

Et quel est le but de vouloir confondre le cas de Bertoni avec les opérations d'un industriel qui a, peut-être, fâcheusement mis en pratique la morale bourgeoise qui dit que tous les moyens d'enrichissement sont bons ?

Plus que jamais la libération de Bertoni et des incarcérés de Zurich qui sont dans la même situation que lui, s'impose.

Ou alors, que ceux qui veulent prendre sur eux de prolonger une détention inique, fassent la complète lumière, qu'ils ouvrent les portes de la caverne où officient les prêtres de Thémis et qu'ils désignent pour *refaire* l'enquête quelqu'un de plus pondéré que le juge Heusser, qui a perdu la confiance de tous ceux qui observent ses procédés, qui révèlent un extraordinaire esprit de partialité.

L'homme qui a commis tant d'erreurs n'a plus l'autorité morale nécessaire pour continuer une besogne pour laquelle il s'est montré si impropre.

A. A.

P.-S. — La *Tribune de Genève* dit qu'elle est d'accord avec nous pour protester contre la procédure secrète dont Heusser use envers Bertoni. C'est bien. Mais il est regrettable qu'elle ait attendu pour joindre sa protestation à la nôtre, qu'un semblable régime soit appliqué au multimillionnaire Bloch.

AU SECRET

Les camarades que des provocateurs ont voulu compromettre dans une affaire de bombes, qui sont arrêtés depuis plus de quatre mois, sont toujours *au secret,* le plus rigoureux.

Isolés complètement du monde, il ne savent rien de personne et personne ne sait rien d'eux.

Pour un procédé inquisitorial, c'en est un, car pour émouvoir la presse bourgeoise, il faut vraiment... qu'il y ait quelque chose à dire.

Il faut en effet avoir le cœur d'un chacal et le cerveau d'une poule pour ne pas être indigné des méthodes Heusser et Cie.

Nous avons vu la presse bourgeoise protester contre la mise au secret de Bertoni et de Guilbeaux. Pourquoi cela ? Non pas pour défendre des anarchistes et des socialistes. Non certes. Mais parce que le même régime avait été infligé à deux *des leurs :* Bloch, un des plus grands spéculateurs de la mondiale boucherie, et le sieur Junod, fonctionnaire d'Etat corrompu par l'or de celui-ci.

Dans une correspondance de Berne à **la Suisse,** M. Y. écrit à ce propos :

Il faut reconnaître que cette procédure est très tentante pour un magistrat. L'homme, privé de tous rapports avec l'extérieur, ne recevant ni lettres, ni visites, est soumis à une torture morale que les criminalistes du moyen âge auraient déclarée éminemment salutaire. Mais, depuis lors, le monde a marché et je ne pense pas qu'aucun Etat civilisé nous envie notre loi de 1851.

En vérité, le code de 1851 n'est pas tendre. Son premier défaut est de permettre au procureur général d'intervenir constamment dans les opérations du juge d'instruction et d'assister même à ses opérations « toutes les fois qu'il le trouve nécessaire ». Mais, au demeurant, on pourrait l'appliquer avec humanité sans en violer ni la lettre, ni l'esprit. Que dit-il, en effet, de l'instruction ? Tout simplement qu'elle n'est pas publique. Il n'ordonne donc nullement la mise au secret. Elle n'ordonne, au reste, pas davantage l'arrestation du prévenu et dispose seulement que le juge peut l'ordonner. Il n'y aurait donc pas de nécessité, à proprement parler, de reviser la procédure. Mais l'interprétation qu'on lui donne fait de cette revision une impérieuse nécessité.

L'affaire Guilbeaux soulève, d'autre part, une question qui a déjà fait couler beaucoup d'encre depuis la guerre : c'est la situation des réfugiés politiques. Nous ne prétendons pas préjuger le cas Guilbeaux. Mais nous rappelons que, d'après toute la jurisprudence fédérale, les réfugiés politiques perdent le bénéfice du droit d'asile du moment où ils en abusent pour se livrer, sur notre sol, à des menées compromettantes pour nos relations extérieures. En temps ordinaire, on les expulse. Mais, dans les circonstances actuelles, expulsion signifie extradition, et toutes nos traditions s'élèvent justement contre cette conséquence.

Ainsi donc, non seulement la loi de 1851, ne parle pas de mise *au secret,* mais elle ne prévoit même pas l'arrestation du prévenu, comme indispensable.

Que va répondre à ceci Sieur Heusser ?

Tout simplement que *c'est son affaire.*

Naturellement, vu que l'enquête *n'est pas publique,* elle regarde *lui seul.*

Voilà le revers de la médaille que le correspondant bernois de *la Suisse*, n'a pas aperçu.

Toutes les lois sont couçues de manière à pouvoir être interprêtées au gré du... *plus fort.*

C'est ce que M. Y. semble ignorer.

Ce qu'il veut aussi ignorer, c'est l'arrestation et de la mise au secret de Bertoni. Il nous parle en effet de Guilbeaux, Bloch et Junod, c'est tout.

Mais il y a mise au secret et mise au secret, selon que le prévenu soit anarchiste, socialiste ou bourgeois, pauvre, rentier ou grand financier.

Guilbeaux a été mis au secret. Mais après quelques jours il lui a été permis de voir son épouse ; il aurait même pu parler à son avocat (en présence d'un policier, c'est vrai).

Ce qui n'a pas été permis à Bertoni après quatre mois de prison.

Guilbeaux a *pu lire et relire* un grand nombre de pièces modernes et faire une étude sur le Théâtre français contemporain.

A Bertoni on interdit de lire les livres de la bibliothèque des prisons (qui ne doivent pourtant pas être dangereux) et d'écrire à ses amis ou parents.

Quant à Bloch et Junod, nous ne savons rien de particulier, mais nous avons de bonnes raisons pour douter qu'ils soyent soumis au même régime barbare que Bertoni.

C.

Notre promenade

Malgré la précipitation avec laquelle nous organisâmes cette promenade, de nombreux camarades répondirent à notre invitation.

Au *Bois des Frères*, but de notre sortie, favorisée par un temps superbe, nous eûmes l'occasion de discuter amicalement entre camarades, tout en respirant l'air pur et fortifiant de la campagne.

Avant de nous quitter, nous recueillîmes en faveur du *Réveil* et des victimes de la réaction bourgeoise, 28 francs. La vente des brochures produisit 8 fr. 70.

Souhaitons que notre prochaine promenade soit favorisée encore d'un plus fort concours de camarades et par un temps semblable à celui du 15 septembre.

C.

CONVOCATION

Les camarades sont invités à assister à la réunion du Groupe du « Réveil », qui aura lieu vendredi soir 20 septembre, à l'ancienne Maison du Peuple.

Dès maintenant les assemblées auront lieu régulièrement chaque vendredi.

MÉLANGE

Ses boniments.

Guillaume II est allé visiter les ateliers Krupp. Il n'a pas manqué de prononcer une longue harangue aux ouvriers et ouvrières, à qui il recommande une grande activité pour la fabrication des canons et des obus et un non moindre zèle à adresser des prières au vieux Gott pour qu'il tire de leur pétrin les généraux de sa majesté qui est personnellement très intéressée à ce sauvetage.

En lisant cet exorde fait aux ouvriers de la plus grande usine de machines à tuer, l'on se demande si son auteur est un comédien ou un blasphémateur ; s'il ne croit pas à l'existence de son vieux Gott, c'est de la comédie de l'invoquer sans cesse ; et s'il y croit, c'est l'injurier gravement que de prétendre venir à la rescousse avec une puissante artillerie, des mitrailleuses et des gaz asphyxiants. Sa majesté impériale peut encore appartenir à la catégorie des illuminés, d'autant plus dangereux qu'ils sont pris au sérieux en raison de la place qu'ils occupent. Comme celui-ci est sur un trône et que nul n'osera téléphoner pour que vienne l'auto de la maison de santé la plus voisine de Potsdam, c'est au peuple allemand à prendre les mesures nécessaires pour changer le cocher de sa grande voiture avant qu'elle ne devienne une piteuse guimbarde.

Il y a-t-il en Allemagne comme un murmure des voyageurs qui doutent ou sont mécontents de celui qui tient les rênes ? C'est possible, si l'on en juge par les nombreux appels à la confiance qui ont été faits depuis le début de la seconde retraite de la Marne.

Les gens mécontents ne prêtent plus autant de crédit aux fables du conducteur et il est indispensable de trouver quelque chose de nouveau pour expliquer les ornières du chemin, en l'occurrence les raisons de la guerre.

En présence des ouvriers des usines Krupp, Guillaume II s'en est tiré avec ce charabia : « Plus d'un parmi vous au cours des longues périodes de guerre a pu, peut-être, se demander à plusieurs reprises comment cela avait pu survenir, pourquoi cela devait nous arriver puisque pourtant nous avions eu quarante années de paix.

« C'est là une question qui mérite une réponse et à laquelle il faut répondre pour les temps à venir comme pour nos femmes et nos petits enfants. J'ai longuement réfléchi à ce propos et je suis arrivé à cette conclusion : Dans le monde le bien lutte contre le mal. C'est là ce qui fut voulu par le très-haut. Le *oui* est aux prises avec le *non*, le *non* de celui qui doute contre le *oui* de celui qui croit, le *non* du pessimiste contre le *oui* de l'optimiste, le *non* de l'incrédule contre le *oui* de celui qui a la foi, le *non* de l'enfer contre le *oui* du ciel. »

En d'autres temps, ces élucubrations prêteraient à rire, mais elles sont effarantes à l'époque tragique où nous vivons. Vingt millions de cadavres jonchent le sol de milliers de villages et des centaines de villes sont détruites, les mers sont sillonnées de pirates modernes, la dévastation est partout et la famille est menaçante.

Et c'est celui qui a donné le signal de cette monstrueuse bagarre qui voudrait éluder la question des responsabilités — maintenant que cela risque de mal tourner pour lui — en réduisant les causes de cette épouvantable boucherie aux proportions d'une dispute entre le vieux Gott et Lucifer !

Considérant que Nicolas II a expié ses crimes au pied du poteau, Guillaume II saisit très bien qu'une couronne d'empereur n'est plus une protection suffisante contre la justice du peuple.

Le jour approchant où les responsables seront traduits à la barre, le locataire de Potsdam indique que les coupables sont dans les nuages, inaccessibles même aux meilleurs grimpeurs.

Espérons que lorsque sonnera l'heure du verdict, le peuple allemand ne se laissera pas berner par des discours où l'eau bénite se mêle à l'acier des canons, mais qu'il saura trouver ses bourreaux sur la terre qu'il a arrosée de sa sueur et de son sang.

Les courtisans.

Certains s'étonnent que le système des pleins pouvoirs se soit aussi facilement implantés en Suisse et que les sept « ex-conseillers » fédéraux aient pu prendre rang de monarque sans rencontrer d'opposition.

Le peuple ouvrier et paysan ne compte pas vu qu'il est sous tutelle, tout comme dans les pays belligérants. Reste les bourgeois. Quoique les pratiques gouvernementales actuelles changent un peu leurs habitudes, les uns ne disent rien parce que le gouvernement fort est une plus durable digue contre les revendications prolétariennes ; les autres se taisent de même, rendus muets par le reflux du sang de laquais qui coule dans leurs veines. L'état de béatitude lors des ukases fédéraux ne leur suffit plus ; il leur faut encore se prosterner aux pieds des souverains étrangers et se rendre complices des agences de presse et des littérateurs dont la tâche consiste, depuis le début de la guerre, à faire une réputation artificielle héroïquo-sentimentale aux chefs d'Etats qui ne visitent les champs de bataille qu'au lendemain de combats ou de fort loin, avec des jumelles, à l'abri des nombreux engins qui distribuent des fragments de gloire aux soldats, en leur déchirant la poitrine.

C'est maintenant le *Journal de Genève* qui emploie une colonne pour vanter les mérites du roi-soldat, qui préfère vivre au milieu de ses troupes, en partageant toutes leurs souffrances et périls, que dans sa douillette demeure de Rome, qui ne connaît même pas les incursions d'avions. Le moniteur du républicanisme suisse n'éprouve aucune gêne à reproduire et à donner comme authentiques les historiettes inventées par un valet de plume qui fait la guerre en remontrant aux Italiens quel est leur bonheur de posséder un roi tel qu'Emmanuel III. Il vit au milieu de la bataille, toujours souriant au milieu des pluies d'obus et de balles ; les gaz asphyxiants ne l'incommodent pas et la boue des tranchées lui est d'un contact plus agréable que les plus moëlleux tapis du Quirinal. Quant à la nourriture, il adore le rata des soldats.

Le Journal nous assure encore que la république n'est concevable en Italie qu'avec Emmanuel III comme président ; mais comme ce dernier n'a nulle envie — et c'est un bonheur — de pousser l'égalité jusqu'à renoncer à sa couronne, la république italienne ne doit pas cesser d'être un thème à dissertations pour les esprits grincheux.

Au *Journal de Genève* on n'est pas pressé de voir la confédération des républiques européennes ; on courtise les rois et empereurs, un peu parce qu'on a l'âme d'un valet, mais aussi parce que les trônes bardés de fer sont une plus sûre garantie de la durabilité de l'ordre social actuel. Le système républicain n'entrave guère les opérations financières, commerciales et industrielles de tous les spéculateurs ; il fait encore une place grande aux exploiteurs de tous genres ; mais en regard des trônes il est déjà un bout de fait sur le chemin de l'égalité, c'est déjà un commencement de démolition de l'antique édifice de domination. La république est une pyramide tronquée par les révolutions. Et comme c'est le premier pas qui coûte, nul doute que l'œuvre égalitaire se poursuivra jusqu'à la réalisation de l'intégrale justice.

Les rétrogrades se cramponnent au passé et ne redoutent pas de recourir même aux petites niaiseries pour faire durer l'infamie par la duperie.

L'heure de la libération viendra et les peuples confondront dans une même colère les oppresseurs couronnés et tous les courtisans qui auraient tentés de les abuser.

Apologie du meurtre.

Les balles tirées contre Lénine par une fanatique ont eu un joyeux écho dans les salles de rédaction de nos journaux bourgeois. Le crépitement du revolver de Moscou a sonné comme une fanfare de victoire ; et c'est avec un regret non dissimulé que les organes de la justice et du droit ont enregistré une seconde dépêche annonçant que le dicteteur russe n'avait point trépassé. Depuis, les bulletins de santé sont reçus avec une évidente mauvaise humeur.

La *Gazette de Lausanne* qui, il y a un mois, prétendait que le monde avait été parcouru par un frisson d'horreur lors de l'exécution de l'assassin Nicolas Romanoff, imprimait ce qui suit lors de l'attentat de Moscou :

« Lamartine a salué en Charlotte Corday « l'ange de l'assassinat ». La jeune fille qui a rêvé, au péril de sa vie, de débarrasser la Russie révolutionnaire de son impitoyable tyran mérite le même surnom. Sans doute, la violence appelle la violence, et les hommes d'ordre hésiteront toujours à approuver un assassinat, fût-il politique. La politique de M. Lénine est toutefois si évidemment criminelle qu'on n'a pas le courage de condamner un moindre crime destiné à y mettre fin. »

Après avoir qualifié la meurtrière de Lénine, d' « ange de l'assassinat », le rédacteur de la *Gazette* n'a pas eu besoin de violenter beaucoup son esprit pour ne pas la condamner.

Mis au pied du mur, le dit rédacteur serait bien embarrassé d'expliquer clairement et ailleurs que devant un aéropage de privilégiés en quoi l'action de Lénine était si évidemment criminelle.

Pour l'ex-tsar assassin, la *Gazette* prétendait que seul le jugement de l'histoire devait intervenir, pour Lénine, la même *Gazette* prétend que le revolver est acceptable.

L'article de la *Gazette de Lausanne* ne nous surprend pas, car il y a longtemps que nous savons que l'assassinat, légal ou non, est un moyen de domination fort prisé par la société bourgeoise ; elle n'en connaît même pas d'autre, si ce n'est la tromperie.

Cependant, d'ordinaire, la face était mieux sauvée et l'hypocrite devanture cachait mieux la véritable structure. Aujourd'hui les masques tombent. Les privilégiés se sentent-ils si sûrs d'eux-mêmes pour faire ainsi fi de toute pudeur ? Car l'esprit manifesté par les journaux est partagé par les hautes sphères judiciaires, si l'on en juge par leur silence.

Il y a quelques années, le camarade Bresci avait débarrassé ses compatriotes italiens d'un tyran. Dans le *Réveil*, notre ami Bertoni lui envoya le salut des hommes libres. Il fut immédiatement emprisonné et condamné pour apologie du crime, bien qu'il ne soit pas allé jusqu'à appeler Bresci « ange de l'assassinat ».

Pour nous, anarchistes, la mort donnée, même au plus sanguinaire tyran, ne saurait rien avoir d'angélique. Il a fallu des bourgeois chrétiens pour trouver et reprendre cette formule impie.

Le rédacteur du *Réveil* a été condamné pour une parole sympathique envers l'exécuteur du roi qui avait fait massacrer les Milanais, qui protestaient contre le brigandage abyssin.

Le rédacteur de la *Gazette de Lausanne* glorifie celle qui tenta d'assassiner le président de la république russe.

Le procureur de la Confédération feint d'ignorer la loi qui réprime l'apologie de ce genre de crime. Nous ne le regrettons pas, car nous ne pousserons jamais à aucune répression, mais nous saurons nous en souvenir, et revendiquons dès maintenant la même liberté d'appréciation sur les actes que les révolutionnaires pourraient être appelés à accomplir.

GERMINAL.

Si le froid et la faim sont entrés malgré toi dans ta demeure, si tes enfants te réclament le pain et le feu qu'aucune loi ne t'interdit de leur donner, tu prendras à celui qui n'a ni faim ni froid ce qu'il a par droit de conquête et ce que tu as le droit de conquérir avec les armes qui sont faites pour ta main.

(*La Conquête*, page 270) ELIE FAURE.

Camarades suisses, faites tous vos efforts pour soutenir le RÉVEIL.

VIENT DE PARAITRE :

La Marseillaise

Reproduction en couleurs du chef-d'œuvre de Gustave Doré, imprimé sur papier de luxe, format 50 × 35 cm. En vente au prix de 60 cent. l'exemplaire ; les vingt exemplaires 10 francs contre remboursement.

Impr. des U. O., Genève